

Règlement Course des familles - 21 septembre 2025

Article 1 : Organisation

La Course des familles, organisée par l'association Community, est une course à pied ludique non chronométrée permettant aux enfants (dès 6 ans) de pouvoir courir avec leurs parents.

L'organisateur peut être contacté à tout moment pour toute demande d'explication ou d'information complémentaire par mail à l'adresse contact@community-asso.org ou par téléphone au 03.21.88.37.37.

Article 2 : Date et description de la course

La Course des familles se tiendra le dimanche 21 septembre 2025 à Arques. Le départ de toutes les courses est commun et fixé à 11h00 sur la piste d'athlétisme du stade Gaston Teeten.

La course n'est pas compétitive,

- aucun classement n'est établi,
- aucun chronométrage n'est effectué,

La course des familles est une manifestation sportive à caractère ludique où le certificat médical n'est pas requis.

L'organisation recommande aux participants de consulter leur médecin si un doute existe sur leur état de santé et/ou leur aptitude à participer à cette course.

Le retrait des dossards se fera le samedi 20 septembre de 09H30 à 12H30 à Décathlon Longuenesse Saint-Omer ou sur place le jour-J de 9h30 à 10h30. Le port du dossard doit être bien visible sur la poitrine ou une ceinture porte-dossard, non plié ou masqué, et il est obligatoire tout au long de la course.

Article 3 : Condition d'accès, parcours et catégories d'âges

3-1 : Condition d'accès à la course

Le Course des familles est accessible uniquement aux familles sur inscriptions auprès de l'association Community. C'est une course à réaliser obligatoirement en binôme parents / enfants et selon les conditions suivantes :

> Chaque enfant de moins de 15 ans doit être obligatoirement accompagné d'au minimum un adulte (16 ans et +)

> Un adulte ou un enfant, quel que soit son âge, ne peuvent participer seul à la course des familles

> Un adulte peut accompagner au maximum 2 enfants à condition que ces derniers soient sur le même parcours.

3-2 :Parcours et catégorie d'âge

Plusieurs parcours seront proposés:

- Parcours 1: 800 m > à partir de 6 ans
- Parcours 2: 1 km > à partir de 8 ans
- Parcours 3: 3 km > à partir de 10 ans
- Parcours 4: 5 km > à partir de 13 ans

Aucune dérogation ne pourra être accordée quant aux catégories d'âges.

Attention: les poussettes sont interdites sur le parcours. Vos jeunes enfants peuvent être accueillis pendant la course, au sein du village, dans l'espace petite enfance.

Article 4 : Modalité d'inscription

Les inscriptions se font exclusivement en ligne via notre partenaire Helloasso.

Aucune inscription ne sera possible sur place.

4-1 : Droit d'inscription

L'inscription n'est validée qu'après paiement du droit d'inscription de 4€00 par personne.

4-2 : Revente ou transfert de dossard

Toute inscription engage personnellement son auteur. Le transfert d'inscription ou la cession de dossard à un tiers est strictement interdit. Tout participant porteur d'un dossard obtenu en infraction avec le présent règlement pourra être mis hors course ou être reconnu responsable de tout dommage causé ou subi si un accident survient durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu ou causé par ce dernier dans ce type de situation.

4-3 : Remboursement

L'inscription est ferme et définitive, mais le remplacement d'un coureur sur autorisation préalable de l'organisateur et après communication des informations concernant le remplaçant (nom, prénom, date de naissance) est possible.

En cas de non-participation à l'épreuve pour quelque motif que ce soit, le coureur inscrit ne peut prétendre à aucun remboursement des frais engagés.

Article 5 : Sécurité

L'organisateur déploiera un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs. Des signaleurs seront présents sur les routes,

et les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront prévenus de la tenue de la manifestation.

Les blessés ou malades seront pris en charge par une équipe de secouristes dotés du matériel roulant et médical nécessaire. Pour toute urgence, un numéro de téléphone sera imprimé sur chaque dossard.

Toutefois, chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à tout participant victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

Article 6 : Assurance, responsabilité et comportement

Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de la SMACL pour couvrir la compétition. Les participants sont tenus de contracter une assurance à titre individuel.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problèmes de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'organisateur de l'événement de running en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

Tout coureur reconnu coupable d'abandon de matériel ou de déchets hors des zones de propreté prévues entraînera la disqualification du contrevenant.

Article 7 : Récompenses

Chaque participant ayant franchi la ligne d'arrivée se verra remettre un goodies spécifiques à l'événement.

Article 8 : Annulation

Si en cas de force majeure (aléas climatiques...) ou pour toute raison indépendante de la volonté, la manifestation doit être annulée, les frais d'inscription sont restitués à chaque participant, mais aucune indemnité ne pourra être versée. Alternativement, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou de programmer la manifestation à une date ultérieure.

Article 9 : Droit à l'image

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.